

Observatoire des Métiers

Comme chaque année, l'Observatoire des métiers a analysé les évolutions quantitatives et qualitatives de l'emploi dans la Profession.

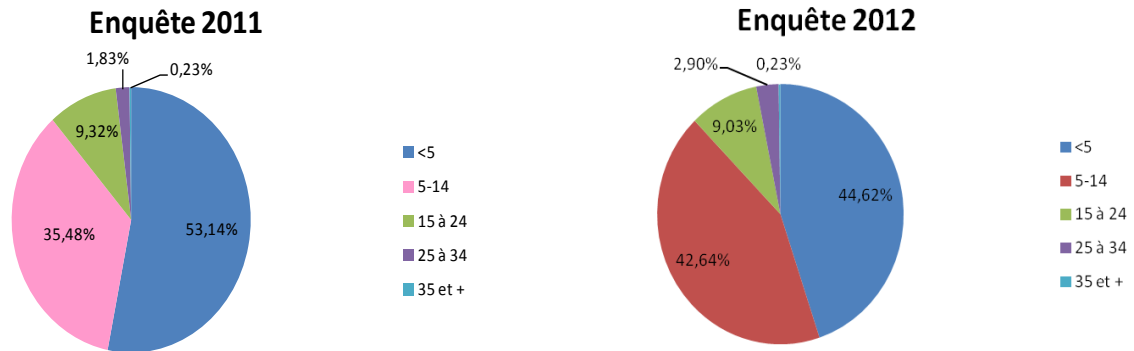
Sa réunion du 17 décembre 2013 a permis l'examen des informations recueillies auprès des entreprises adhérentes de l'AMAFI assujetties à la Convention collective des activités de marchés financiers, au titre de l'année 2012.

Le périmètre des sociétés répondant au questionnaire peut varier d'une année sur l'autre, ce qui relativise les comparaisons chiffrées. L'étude 2012 a porté sur 28 sociétés, représentant 3486 salariés au 31 décembre 2012.

Ancienneté

On peut constater une légère augmentation de l'ancienneté du personnel (44,62% de salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté en 2012 contre 53,13% en 2011 et 42,64% ont entre 5 et 14 ans d'ancienneté contre 35,5% en 2011), la seule tranche d'ancienneté montrant une très légère diminution étant celle de 15 à 24 ans (passant de 9,31% en 2011 à 9,03% en 2012).

Sur une période de 12 ans, entre 2000 et 2012, l'ancienneté des salariés tend à augmenter notamment dans les tranches allant de 5 à 24 ans d'ancienneté (passant de 30,23% en 2000 à 51,67% en 2012).

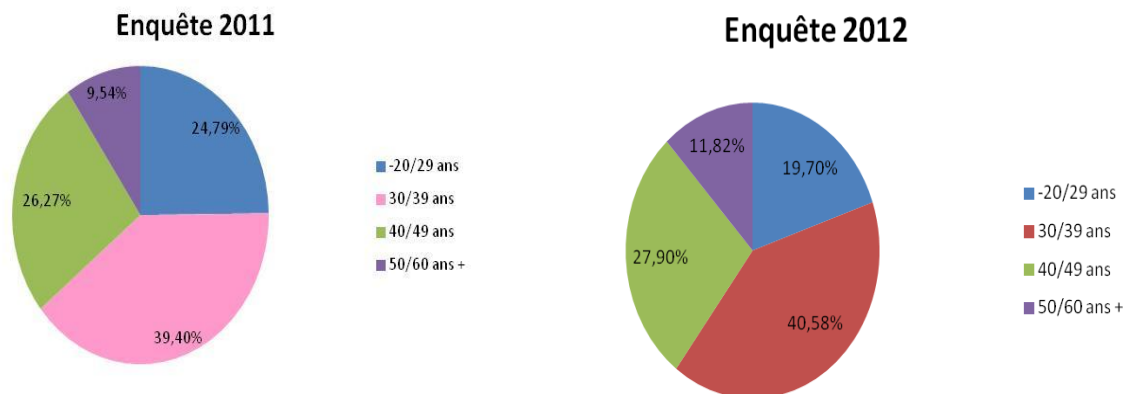


L'ancienneté moyenne en 2012 est de 6,9 ans contre 6,5 ans en 2011.

Age

On peut constater une diminution de la part de la population de la branche ayant moins de 30 ans (19,70% en 2012 contre 24,79% en 2011) et une augmentation de celle des tranches des 30-39 ans (48,58% en 2012 contre 39,40% en 2011) et des 40-49 ans (27,90% en 2012 contre 26,27% en 2011).

La tranche des plus de 50 ans est en augmentation en 2012 passant de 9,54% en 2011 à 11,82% en 2012.

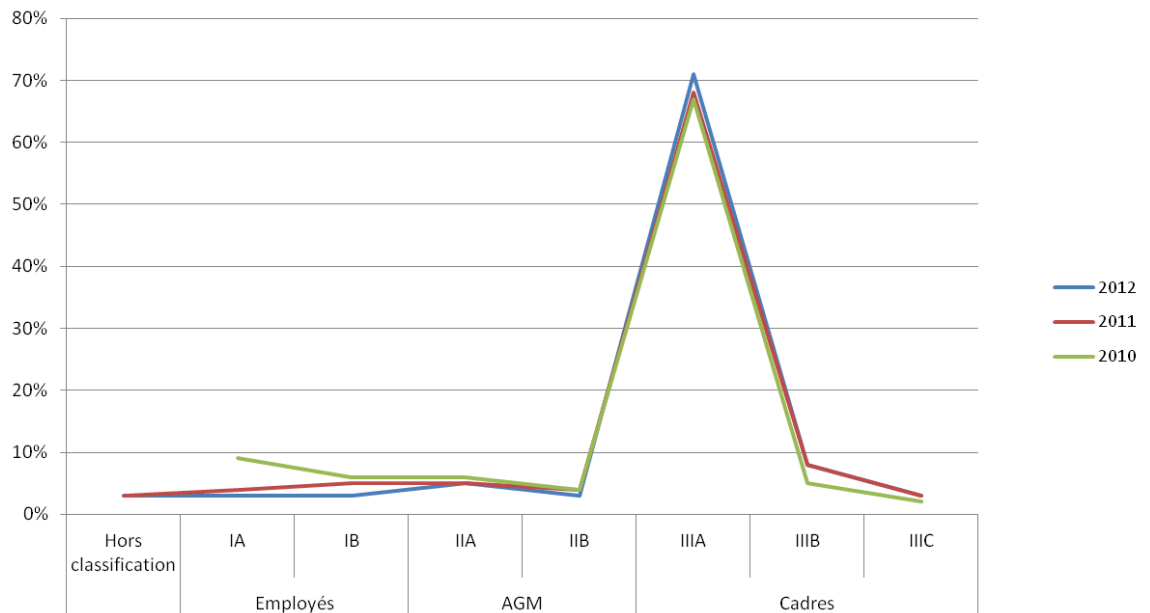
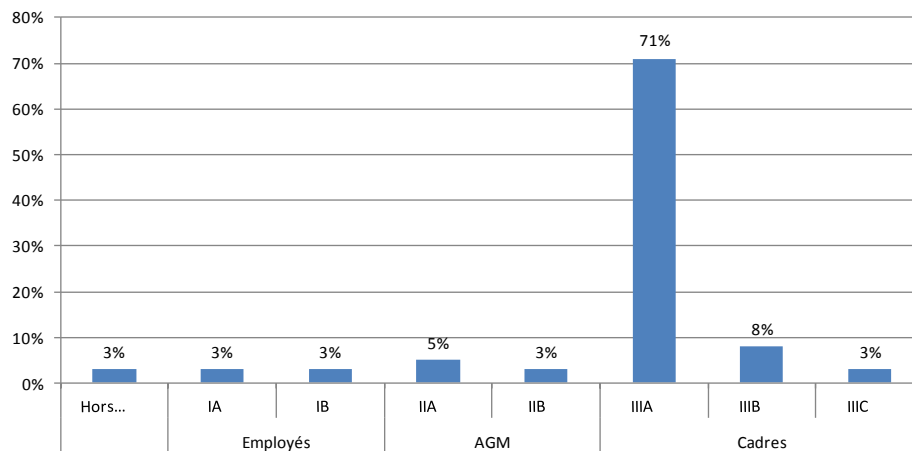


L'âge moyen dans la profession en 2012 est de 37,7 ans contre 37,5 ans en 2011.

Niveau de qualification

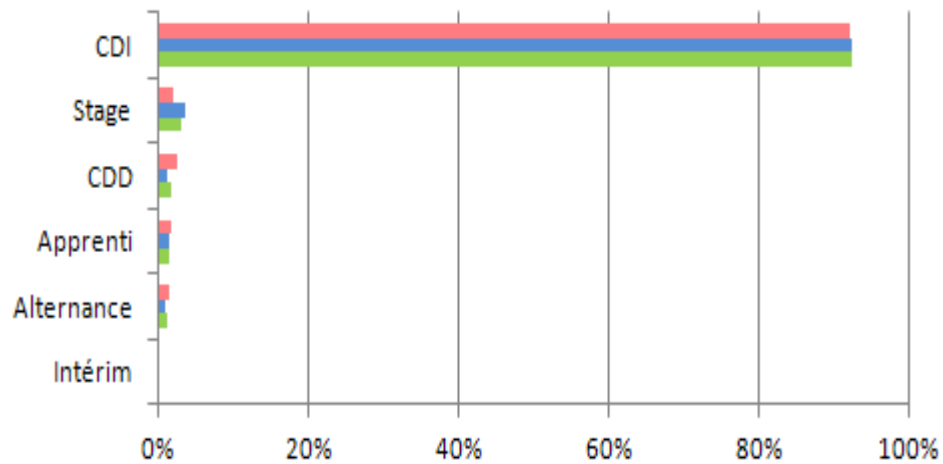
On peut constater une augmentation des effectifs cadres (représentant 82% des effectifs totaux de la profession contre 75 à 79% ces dernières années), les salariés de catégorie IIIA représentant à eux seuls 71% des effectifs.

Il est à noter que la proportion des employés est en forte diminution, ces derniers ne représentant plus que 6% des effectifs en 2012.



Type de contrat de travail

La quasi-totalité des effectifs est employée en CDI (92,34 % des effectifs totaux), les CDD et intérimaires ne représentant que 1,84 % des effectifs.



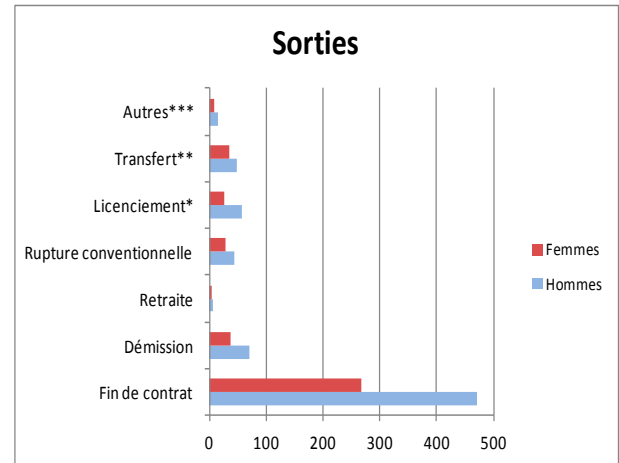
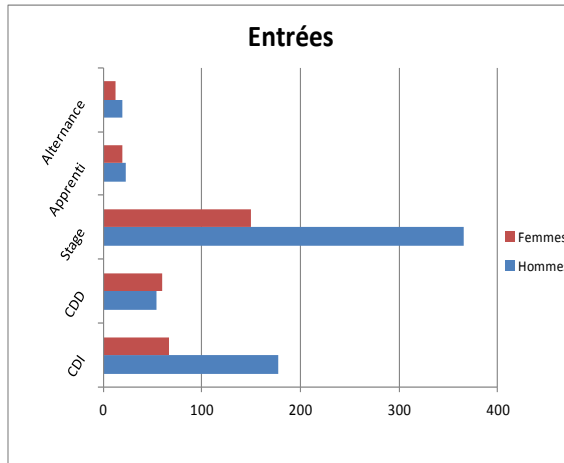
	Intérim	Alternance	Apprenti	CDD	Stage	CDI
Femmes	0,24%	1,46%	1,70%	2,51%	2,03%	92,06%
Hommes	0%	1,02%	1,42%	1,33%	3,73%	92,50%
Total	0,09%	1,18%	1,52%	1,75%	3,13%	92,34%

■ Femmes ■ Hommes ■ Total

Entrées et Sorties

Au regard des CDI et hors transferts dans d'autres entités dans les groupes, il est constaté que le nombre d'entrées et de sorties est assez proche sur l'année.

Il faut également noter que les démissions sont redevenues la première cause de sortie depuis 3 ans.



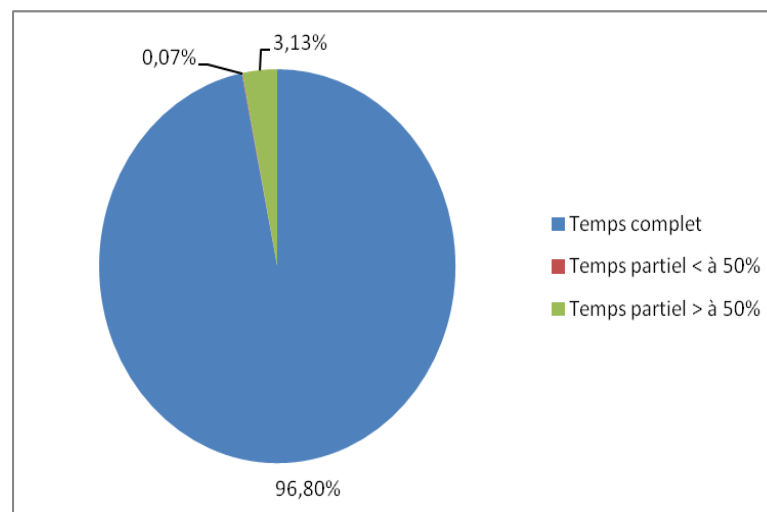
* y compris négociés

** fusions, mutations

*** rupture de la période d'essai

Durée du travail

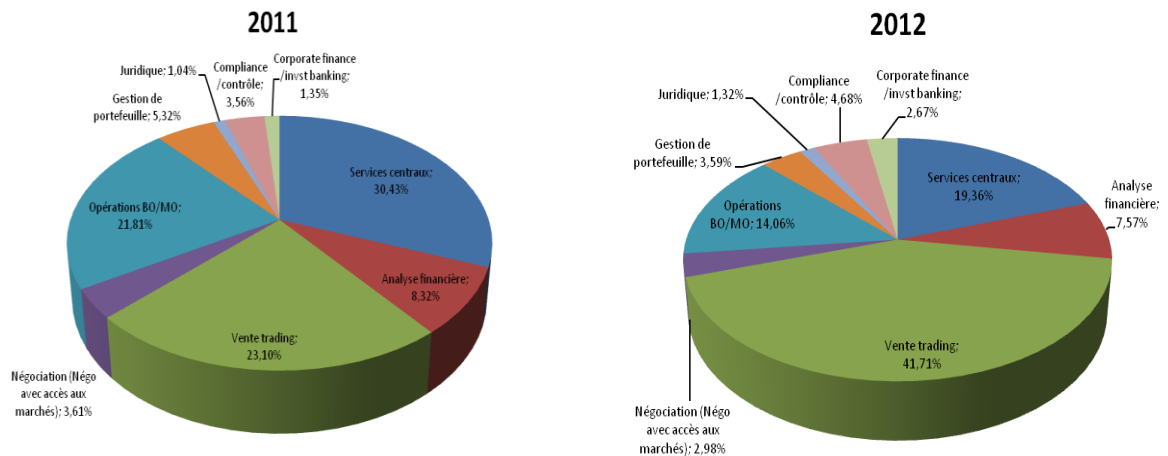
Les salariés travaillent majoritairement à plein temps (96,80% des effectifs totaux), ceux travaillant à temps partiel étant principalement des femmes (représentant 90,47 % des effectifs à temps partiel). Par ailleurs, les congés supérieurs à 6 mois restent très peu demandés (1,26 % des effectifs).



Métiers

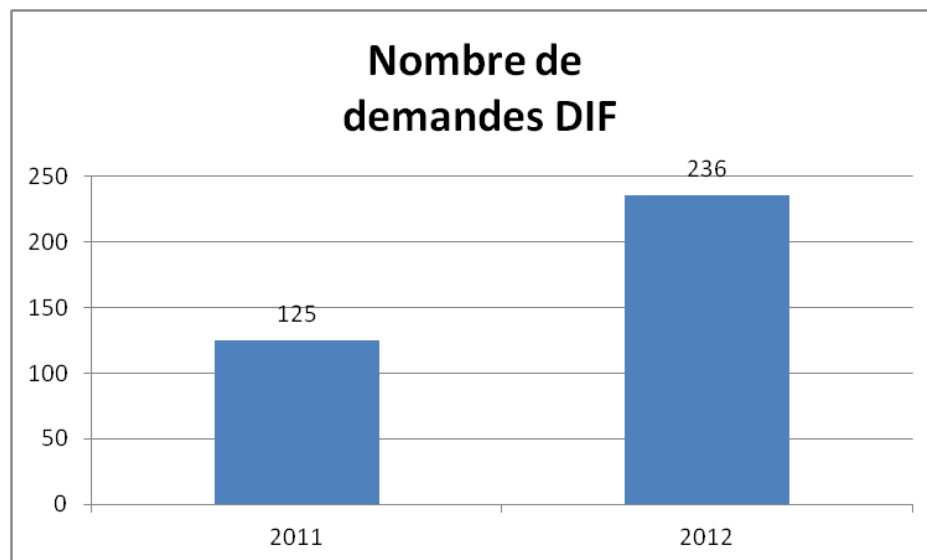
La répartition des effectifs entre les différents métiers fait notamment apparaître une poursuite de la diminution des effectifs dans les domaines de l'analyse financière et de la négociation avec accès aux marchés, fonctions de plus en plus localisées à Londres.

En revanche, les fonctions liées au suivi de la réglementation telles que les fonctions juridiques et la conformité ou le contrôle continuent de progresser.



Formation

Les plans de formations ont légèrement augmenté, puisque 1,07% en moyenne de la masse salariale est consacré à la formation professionnelle continue hors DIF et professionnalisation, contre 0,99 % en 2011. On constate également une augmentation des demandes en 2012 sur le DIF.



Aménagement du temps de travail

Les données recueillies montrent une grande variété dans la profession en termes d'organisation du travail, la seule mesure largement répandue étant la conclusion de conventions de forfait avec les cadres (dans 75% des entreprises ayant répondu).

Accidents du travail

Il est constaté un faible nombre d'accidents du travail (0,69 % des effectifs), y compris dans les trajets domicile - travail.

Bourse des emplois

Il a été créé, en janvier 2011, sur le site de l'AMAFI (www.amafi.fr) une rubrique « Bourse des Emplois » où figurent les candidatures du personnel ayant fait l'objet d'un licenciement pour motif économique, ainsi que les offres d'emploi des entreprises adhérentes.

Nous comptabilisons 36 CV et 10 offres d'emploi mises en ligne depuis sa création.